

Décision n° 2023-38B



**Bureau communautaire
Mardi 16 mai 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Bernard COSTE.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

2020-14 Marché Subséquent n°12 : Avenant °1 – Travaux de création d'un réseau d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable – Hameau de Malavieille sur la commune de Mérifons

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022.04.12.36 portant adoption du Programme Pluriannuel d'Investissements 2022-2030,

Vu les décisions n°2021-08B, 2021-10B, 2021-11B, 2021-13B, 2021-37B, 2021-22B, 2021-41D, 2021-58D, 2021-60B, 2021-63B, 2022-14B, 2022-27D, 2022-25B, 2022-26B, 2022-27B, 2022-84D, 2023-13B,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016.07.12.02 portant modifications des statuts sur la compétence eau et assainissement,

Vu le dernier arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modifications des compétences de la Communauté de communes du Clermontois,

Considérant que le hameau de Malavieille sur la commune de Mérifons est actuellement classé en zone d'assainissement non collectif. Sur le hameau, la majorité des installations sont non conformes. La commune portait avant la prise de compétence un projet de construction d'une station d'épuration et de réseau de collecte d'assainissement.

Conformément à son Programme Pluriannuel d'Investissements, et compte tenu du risque de pollution dans l'environnement du secteur concerné, la Communauté de communes a entrepris les travaux de création de la station d'épuration de type filtre planté de roseaux de 30EH, ainsi que la création des réseaux d'assainissement collectif. Par opportunité, la collectivité a procédé à la réhabilitation des réseaux d'eau potable existant.

Conformément à l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 5 mai 2022, il a été approuvé l'attribution du marché subséquent n°12 avec le groupement TPSM / BALDARE dont le siège social est situé 12 rue André Blondel à 34500 BEZIERS, pour un montant de 187 386 € H.T.

Durant le chantier relatif aux travaux de création d'un réseau d'eau et d'assainissement confiés au groupement TPSM / BALDARE, des adaptations techniques se sont avérées indispensables.

Ces principales adaptations techniques sont :

- Modification du tracé initial en domaine privé, engendrant une sur-profondeur sur 60 ml : 8 000 € H.T,
- Réhabilitation de 25 ml supplémentaires du réseau AEP afin de remplacer l'ensemble du linéaire situé sous route départementale : 6 250 € H.T,
- Augmentation de la surface de réfection de voirie compte tenu des dégradations engendrées durant le chantier : 4 169 € H.T.

L'impact financier pour la collectivité reste limité rapporté au montant du marché initial de 187 386 € H.T., c'est-à-dire une augmentation totale de 18 419 € H.T. soit 9,83 %.

Le nouveau montant du marché subséquent n°12 de l'accord-cadre 2020-14 se monte à :

Montant H.T. : 205 805 €

Montant T.T.C. : 246 966 €

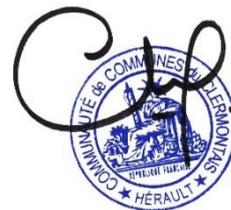
La Commission MAPA réunie le 02 Mai 2023 a approuvé favorablement l'avenant n°1 du marché subséquent n°12 avec le groupement TPSM / BALDARE.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché subséquent n°12 avec le groupement TPSM / BALDARE et selon le montant susvisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 Mai 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.